

# Pièces à fournir pour un dossier de mariage

- l'original et une photocopie de la pièce d'identité,
- justificatif de domicile ou de résidence,
- informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité),
- copie intégrale d'acte de naissance de 3 mois maximum si le service qui délivre l'acte est français (ou de 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger).